



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT # 5 883 272 DU CADASTRE DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **17 mai 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

Le projet de construction d'un bâtiment principal qui porterait le numéro civique 199, rue du Littoral, Saint-Paul, est non conforme au règlement de lotissement 312-1992.

L'article 40 de ce règlement exige, pour un usage bifamilial isolé, un frontage minimal de dix-huit mètres (18 m) alors que le frontage actuel du lot 5 883 272 est de 16,96 mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 5 883 272 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette et porterait le numéro civique 199, rue du Littoral.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce PREMIER jour du mois de MAI deux mille dix-sept.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA